

## Compte Rendu du Conseil Communautaire Du lundi 20 juin 2011

### 1. Ouverture de la séance à 18h00

Etaient présents :

Arbonne la Forêt	Mme Colette Gabet Mme Valérie Fabre Mme Claudette Archer	Titulaire Titulaire Suppléante
Barbizon	M. Pierre Bedouelle	Titulaire
Cély en Bière	M Jean Jacques Zanella Mme Maryse Galmard Peters Mme Marine Thieffry	Titulaire Titulaire Titulaire
Chailly en Bière	M Henri Lebarq M. Alain Tassin M Pierre Segret	Titulaire Titulaire Titulaire
Fleury en Bière	Mme Chantal Le Bret M Alain Richard M. Patrice Weil	Titulaire Titulaire Titulaire
Perthes en Gâtinais	M Poirier M Perrot	Titulaire Suppléant
Saint Germain sur Ecole	Mme Christiane Walter M. Jean Christophe Bernon M Gérard Thomas	Titulaire Titulaire Titulaire
Saint Martin en Bière	M. Jacques Toïgo M François de Cidrac	Titulaire Titulaire
Saint Sauveur sur Ecole	M. Claude Merou M. Jean Claude Rossi M Pierre Sarazi	Titulaire Titulaire Suppléant
Villiers en Bière	M. Gilles Gatteau Mme Violaine Gatteau M. Gérard Roux	Titulaire Titulaire Titulaire

Etaient excusés : M Mattioda, M Renault

### 1. Tarifs des séjours préadolescents 2011

L'ALSH préadolescents part du 04 au 15 juillet en camping dans les Deux Sèvres. Ils seront ensuite une semaine au Danemark.

Des tarifs spécifiques vont être appliqués pour ces séjours.

Parthenay	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
<b>Inf.1067</b>	230	220	210
<b>1068 à 1600</b>	280	270	260
<b>1601 à 2300</b>	330	310	290
<b>2301 à 3000</b>	360	350	340
<b>3001 à 4000</b>	390	380	370
<b>&gt;4001</b>	420	410	400
<b>Extérieurs</b>	600	600	600

Danemark	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
<b>Inf.1067</b>	310	300	290
<b>1068 à 1600</b>	350	340	330
<b>1601 à 2300</b>	400	390	380
<b>2301 à 3000</b>	460	440	420
<b>3001 à 4000</b>	500	490	480
<b>&gt;4001</b>	560	540	520
<b>Extérieurs</b>	900	900	900

## 2. Convention de partenariat avec le SMITOM pour le programme de réduction des déchets

Le Programme Local de Prévention des déchets contribue aux objectifs définis dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 23 juillet 2009 parmi lesquels :

- réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années
- diminuer de 15% d'ici 2012 des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

Dans ce cadre, le SMITOM-LOMBRIC a signé une convention de financement et un Accord cadre de partenariat au Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME et la Région Ile de France, fin d'année 2010.

Cette convention et cet accord cadre donnent au SMITOM-LOMBRIC la possibilité d'intégrer les collectivités de moins de 20 000 habitants ne pouvant bénéficier des aides de l'ADEME directement.

La Communauté de Communes du Pays de Bière, intégrant le Programme Local de Prévention du SMITOM-LOMBRIC, s'engage, entre autres, à :

- Fournir toutes les données nécessaires au Bureau d'Etudes pour la réalisation du diagnostic territorial
- Etre un relai actif entre les différents partenaires et le SMITOM-LOMBRIC
- Atteindre les objectifs annuels définis dans le plan d'actions, connu début 2012, pour aboutir à l'objectif global de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilés d'ici 5 ans, à compter du démarrage du programme, soit le 1 janvier 2011.

Sous réserve d'atteindre les objectifs du contrat de performance, l'aide aux programmes locaux de prévention est une aide forfaitaire maximale à l'habitant : 1€/habitant/an.

### 3. Délibération modificative sur un poste d'adjoint technique

L'un des agents techniques titulaires en poste, actuellement sur un poste à 13 heures par semaine, va travailler à l'ALSH tous les mercredis à partir de septembre 2011.

Pour ce faire, il convient de modifier le volume horaire de son poste pour le porter à 21 heures par semaine.

La séance est levée

La Présidente

Colette Gabet